

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 2 avril 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 9 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240409-20240409_CC_D16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 19/04/2024

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Jean-Marc BEYSSAC, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Josette FOLLEAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Patrice POTONNIER, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Monique REY, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD, Kamel YAHIAOUI

Absents remplacés : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Marc PELARDY par Kamel YAHIAOUI, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean Marc GRANGE, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Pierre GIRAUD à Claudine COURT, Nicole GIRODON à Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Olivier JOLY à Alain LAURENDON, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents : Stéphanie BOUCHARD, Jean-René JOANDEL, Gérard PEYCELON, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés :	9
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	124

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'environnement,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que Loire Forez agglomération a été reconnue « Territoire engagé pour la nature » en 2020,

Vu que Loire Forez mène depuis plusieurs années une politique en faveur de la biodiversité et des milieux naturels en s'appuyant sur différents dispositifs, dont notamment l'animation de deux sites Natura 2000, la définition et la mise en œuvre d'une stratégie en faveur des trames écologiques, le portage de deux Contrats territoriaux, d'un Projet Agroenvironnemental et Climatique et d'Atlas de la Biodiversité Communale.

Vu qu'en interne, la prise en compte de la biodiversité se traduit dans les études préalables et les travaux d'aménagements réalisés par l'agglomération.

Vu que Loire Forez agglomération souhaite poursuivre sa politique en faveur de la biodiversité et soutenir des projets portés par des acteurs locaux via un appel à projets.

Vu le règlement annexé

A travers cet appel à projets, Loire Forez agglomération souhaite favoriser la reconquête de la biodiversité en soutenant des projets d'investissements partenariaux et participatifs. Il s'agit, de favoriser la mise en œuvre d'opérations donnant lieu à des investissements sur l'espace public et s'appuyant sur la mobilisation de plusieurs partenaires.

L'appel à projets «investir pour la biodiversité» soutient les initiatives lauréates par le versement d'une subvention en numéraire. Un projet lauréat bénéficie d'une subvention maximale de 10 000€ avec un taux d'aide maximal de 80% des dépenses éligibles et 2000 € pour le projet jugé le plus pertinent. Le montant plancher de la subvention accordée par Loire Forez agglomération est de 1 500€.

Les projets peuvent être de nature diverse : création et restauration de milieux naturels, développement du label végétal local, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, actions de valorisation de la biodiversité locale (communication, ...), création de refuges pour la biodiversité, aménagements spécifiques favorables à la faune sauvage et à la flore vernaculaire, renaturation de l'espace public et gestion différenciée des espaces publics.

Les dossiers de candidature sont étudiés selon certains critères de recevabilité et d'éligibilité.

Un jury de sélection, composé de 5 élus de Loire Forez agglomération, sera constitué. Ce jury de sélection se réunira afin de sélectionner les projets lauréats. Il émet une proposition d'attribution de subvention en numéraire pour les porteurs de projets lauréats qui est ensuite validée par décision du Président.

Une enveloppe budgétaire totale de 65 000€ est allouée en 2024 à cet appel à projets.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le lancement de l'appel à projets et son règlement présenté en annexe de la délibération,
- confier l'instruction des dossiers de l'action « investir pour la biodiversité » au jury composé d'élus membres du comité de pilotage biodiversité milieux naturels,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la validation et au versement des aides auprès des ayants droits pour un minimum de 1 500 € et un maximum de 12 000 € par projet dans la limite maximale de l'enveloppe budgétaire allouée de 65 000 €.

Après avoir délibéré 121 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, le conseil communautaire :

- approuve le lancement de l'appel à projets et son règlement présenté en annexe de la délibération,
- confie l'instruction des dossiers de l'action « investir pour la biodiversité » au jury composé d'élus membres du comité de pilotage biodiversité milieux naturels,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la validation et au versement des aides auprès des ayants droits pour un minimum de 1 500 € et un maximum de 12 000 € par projet dans la limite maximale de l'enveloppe budgétaire allouée de 65 000 €.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 9 avril 2024
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,